



Réservation pour une activité « Anniversaire »

Coordonnées de l'enfant :

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

NOM et Prénom d'un parent :

Adresse :

Code postal et localité :

Téléphone : E-Mail :

Description de l'activité

L'activité consiste en l'animation spéciale « Anniversaire » (découvertes et activités récréatives diverses) au sein de l'Escale forestière, la forêt de Bon-secours et de la Maison du Parc, en compagnie d'un(e) animateur/trice.

Public : enfants à partir de 5 ans.

Minimum 5 enfants, maximum 12 enfants - 3 accompagnants maximum

Durée : 3h. Début : 14h

- 1 animation à convenir avec l'animateur/trice parmi : Explor'forêt, Nos sens en forêt, La vie de la mare ou Mais qui est passé par ici (jeu d'empreintes)

- Goûter

Tables, vaisselle et décorations de circonstance permettront aux parents de servir un goûter festif. L'achat du gâteau sera pris en charge par les parents. Les boissons (jus de pommes ou de poires) seront offertes.

- Le groupe pourra ensuite profiter des installations de l'Escale forestière en visite libre, suivant l'horaire d'ouverture (fermeture à 18h en haute saison, à 17h en basse saison).

Encadrement

Nous attirons votre attention sur la durée de prise en charge du groupe par l'animateur/trice. Ce(tte) dernier(ère) libèrera le groupe une fois l'animation et le goûter terminés. L'animateur/trice n'encadrera pas le groupe au-delà de ces deux activités. Afin de permettre un encadrement plus serein des enfants, nous autorisons la présence d'un accompagnant par groupe de 5 enfants gratuitement, avec un maximum de 3 adultes.



ADAGE asbl
Rue des Sapins 31 - 7603 BON-SECOURS
Tél. : 069/77.98.10
TVA 0475.845.277
info@pnpe.be - www.plainesdelescaut.be

Prix

Le prix est fixé forfaitairement à 80€. Il comprend, outre l'animation et les boissons du goûter, un jeu de 12 invitations à compléter ainsi qu'un cadeau pour l'enfant fêtant son anniversaire.

Un acompte de 50% devra être versé au minimum 15 jours avant la date fixée. Il confirmera définitivement la réservation.

Résiliation

En cas de résiliation plus de 15 jours avant la date fixée, l'acompte sera entièrement reversé. Au-deçà de 15 jours, l'acompte sera conservé afin d'indemniser l'animateur/trice mobilisé.

Réservation de l'animation

Date de l'activité :

Horaire :

Nom de l'animation :

Le versement de l'acompte devra être effectué 15 jours avant la date retenue, soit pour le

.....

Le solde sera payé le jour de l'animation.

Somme à verser sur le compte d'Adage asbl : BE33 3701 1333 0746 - BIC : BBRUBEBB.

Communication : goûter d'anniversaire de Prénom + Nom de l'enfant + Date du goûter.

Fait à Bon-secours, le

NOM, Prénom
Et signature d'un parent

Pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut
Reinold LEPLAT
Directeur